



© Samuel dhote

# Plan d'adaptation

Démarche d'adaptation au changement climatique du site transfrontalier des Basses vallées de la **Scarpe et de l'Escaut**



## Auteur

---

Emeric Dumontet – Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut

## Relecture et mise en page

---

Christine COUDURIER – RNF, Sylvie TOURDIAT - RNF

## Citation de l'ouvrage

---

Dumontet E, 2022, Plan d'adaptation au changement climatique du site transfrontalier des basses vallées de la Scarpe et de l'Escaut. LIFE Natur'Adapt – Rapport Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut

# Table des matières

<b>RESUME .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>Enjeu 1.....</b>	<b>7</b>
La sensibilisation au changement climatique et à son adaptation .....	7
Objectif 1- Diffusion des résultats de l'étude .....	7
Objectif 2 - Diffusion de la méthode Natur'Adapt aux gestionnaires de sites naturels .....	7
Objectif 3 - Poursuivre le travail d'étude d'adaptation au changement climatique .....	8
<b>Enjeu 2.....</b>	<b>8</b>
Intégration de la question de l'adaptation au changement climatique dans les documents cadres des 2 Parcs.....	8
Objectif 4 - Mobilisation des élus et intégration des enjeux du changement climatique dans les choix de développement.....	8
<b>Enjeu 3.....</b>	<b>9</b>
La préservation/restauration des milieux humides .....	9
Objectif 5 - Accentuer la connaissance des milieux humides .....	9
Objectif 6 - Réduction de l'expansion urbaine et prise en compte de l'impact de l'urbanisation sur la ressource en eau.....	9
Objectif 7 - La restauration de milieux humides et restauration de trames écologiques .....	9
<b>Enjeu 4.....</b>	<b>10</b>
Le maintien de la ressource en eau et la restauration de la dynamique naturelle hydrographique.....	10
Objectif 8 - Renforcement des coopérations entre autorités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de gestion des inondations .....	10
Objectif 10 - Favoriser le débordement des cours d'eau sur des zones spécifiques en cas de fortes pluies tout en favorisant les fonctions écologiques des sites.....	11
<b>Enjeu 5.....</b>	<b>11</b>
Sensibiliser sur l'accès à la ressource en eau et son indispensable partage.....	11
Objectif 11- Limiter les pertes d'eau.....	12
Objectif 12 - La sensibilisation et l'information .....	12
Objectif 13 - Travailler à une meilleure connaissance de la ressource en eau sur le territoire.....	12
Objectif 14 - Travailler à la mise en place d'un usage concerté de la ressource en eau et de mise en place de clés de répartition pour son usage .....	12
<b>Enjeu 6.....</b>	<b>13</b>
Faire du Groupement Européen de Coopération Territoriale un espace de coordination .....	13
Objectif 15 - Favoriser la coordination des autorités gestionnaires des réseaux hydrauliques .....	13
Objectif 16 - Renforcer la gestion commune des continuités écologiques .....	13



Objectif 17 - Faciliter la coopération dans la gestion du risque.....	13
Objectif 18 - Faciliter l'obtention de financements européens.....	13
<b>Enjeu 7.....</b>	<b>14</b>
Promouvoir des pratiques et des modalités de gestion des activités économiques et sociales moins impactantes sur la ressource en eau et sur les milieux .....	14
Objectif 19 - Promouvoir une agriculture moins consommatrice d'eau et favoriser le maintien de la ressource en eau.....	14
Objectif 20 - Promouvoir des modalités de gestion agricole moins impactantes pour la biodiversité	14
Objectif 21 - Adapter les boisements humides au changement climatique .....	15
Objectif 22 - Anticiper la pression des milieux par le tourisme et sports de loisirs.....	15

# RESUME

---

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé sur le territoire d'étude montre un assèchement progressif des milieux humides ayant pour conséquences :

- Une raréfaction de la biodiversité remarquable des milieux humides du territoire des basses vallées de la Scarpe et de l'Escaut. Cette vulnérabilité interpelle le territoire sur sa spécificité, du risque de banalisation et de maintien de sa reconnaissance de territoire « Parc » et du label Ramsar.
- Une modification des services écosystémiques rendus par les milieux humides, notamment une diminution de services reconnus comme essentiels. Les choix de développement auront ainsi une incidence particulière sur le maintien ou la priorisation de tels ou tels services écosystémiques.

Si le changement climatique accentue un processus de dégradation des milieux il reste nécessaire et pertinent de porter une réflexion sur les modalités d'usages et de gestion du territoire et de questionner certaines pratiques à l'œuvre actuellement.

Le plan d'adaptation proposé vise au maintien des milieux humides du périmètre en ciblant une série d'enjeux et d'objectifs devant être intégrés dans les réflexions de révision de charte des Parcs.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour travailler à cette problématique :

- La sensibilisation et la communication de l'étude et des résultats et des conséquences pour le territoire,
- La prise en compte de l'enjeu changement climatique dans les documents de gestion et documents cadres,
- La préservation et la restauration des milieux humides,
- Le maintien de la ressource en eau et restauration de la dynamique naturelle hydrographique,
- Sensibiliser sur l'accès à la ressource en eau et son indispensable partage,
- Promouvoir une approche sectorielle sur les changements de pratiques et les modalités de gestion,
- S'appuyer sur le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière comme outil de gouvernance et de coordination de mesures spécifiques.

# INTRODUCTION

---

Le périmètre proposé dans le cadre de cette étude privilégie une approche à large spectre s'apparentant à une approche territoriale centrée sur les milieux humides des basses vallées de la Scarpe et de l'Escaut à l'échelle transfrontalière. Ce parti pris correspond à une approche de Parc naturel prônant un croisement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le choix se porte sur l'étude de la vulnérabilité de nos milieux humides avec l'ambition de sensibiliser à la question du changement climatique. L'objectif pour notre territoire est de mobiliser les partenaires, les élus locaux ou encore les gestionnaires de milieux naturels à prendre en compte cette problématique dans les différents documents de gestion, d'aménagement, de planification présent et à venir.

Il s'agit de porter un premier regard sur l'avenir de nos milieux humides et de faire prendre conscience des enjeux, des risques et des conséquences probables du changement climatique sur ceux-ci. En effet, cela pourra impacter négativement leurs fonctionnalités et donc d'une part leur patrimonialité et d'autre part les services qu'ils nous rendent. Ainsi, sur la base de la vulnérabilité des milieux nous proposons une double approche permettant d'estimer :

- Les variations des services écosystémiques rendus par nos milieux humides ;
- Les conséquences que cela aura sur la diversité faunistique et floristique et en particulier sur les espèces emblématiques du territoire des 2 Parcs.

Ce travail méritera d'être décliné plus finement, au cas par cas, à l'échelle de sites jugés prioritaires (milieux naturels protégés, ensembles paysagers d'intérêt...)

Ce plan d'adaptation propose un cadre, une ligne directrice de pistes d'action et de réflexion qu'il conviendra de préciser et mettre en œuvre par la suite. Les suites correspondront à une déclinaison des préconisations dans les différents champs d'action des 2 territoires et dans l'approche transfrontalière elle-même

# Enjeu 1

---

## La sensibilisation au changement climatique et à son adaptation

La question de l'adaptation au changement climatique, même si elle commence à être abordée dans certains documents cadre, type PCAET-SRADETT-SCOT-SAGE-plan d'action RAMSAR, elle reste à la marge des réflexions. Quand cette problématique est évoquée elle ne concerne que trop rarement les aires et espaces naturels et donc les milieux et leur biodiversité.

### Objectif 1- Diffusion des résultats de l'étude

Une approche consistera à valoriser cette étude en communiquant et vulgarisant les résultats et les conséquences attendues sur notre territoire en termes de vulnérabilité des milieux humides : pertes/modifications de services écosystémiques et de biodiversité remarquable.

L'objectif est de montrer l'importance des milieux naturels humides comme caractéristique du territoire et ce que cela procure comme avantage et reconnaissance (services, biodiversité, reconnaissance nationale et internationale...).

Afin d'obtenir une connaissance commune sur les effets à venir du changement climatique sur les milieux naturels :

- Une publication sera réalisée synthétisant les résultats obtenus à destination d'un large public : population et instances locales.
- Des présentations seront faites :
  - A l'interne, dans nos différentes instances : bureau et syndicat mixte du PNR Scarpe Escaut, conseil d'administration du PNPE, bureau du GETC, bureau de la Commission Locale de l'Eau, différentes commissions thématiques des 2 Parcs, comités de pilotage Natura 2000... ;
  - Auprès de divers organismes : Agence de l'Eau, Département, Province, Régions, gestionnaires de cours d'eau ou de milieux naturels français et belges, ....

Cette large approche de sensibilisation doit permettre de mobiliser les acteurs dans une approche site par site, thématique par thématique mais aussi montrer l'interdépendance des décisions et conséquences sur le territoire.

### Objectif 2 - Diffusion de la méthode Natur'Adapt aux gestionnaires de sites naturels

La méthode Natur Adapt fera l'objet d'une information particulière à destination des différents gestionnaires de milieux naturels afin d'inciter à la prise en compte du changement climatique dans leurs plans de gestion de sites. L'objectif, in fine, est que ces derniers intègrent une approche « vulnérabilité » et la déclinent en mesures d'adaptation. Au-delà de diffuser une méthode, il s'agit avant tout de promouvoir à travers elle une gestion adaptative des milieux tenant compte des effets du changement climatique mais également des pressions non climatiques impactant ces milieux.

## Objectif 3 - Poursuivre le travail d'étude d'adaptation au changement climatique

Cette étude est une première étude cadre devant permettre de réaliser un diagnostic général, établir une vulnérabilité des milieux humides et les conséquences que cela implique.

Cette étude cadre appelle d'autres travaux sur l'adaptation au changement climatique, toujours en lien avec les milieux naturels et les pressions actuelles et futures : tourisme, agriculture, sylviculture, urbanisme... en effet chaque secteur économique se verra transformé et il faudra veiller à ce que ces transformations ou changements de pratiques n'accroissent pas les pressions sur les milieux humides.

## Enjeu 2

---

### Intégration de la question de l'adaptation au changement climatique dans les documents cadres des 2 Parcs

#### Objectif 4 - Mobilisation des élus et intégration des enjeux du changement climatique dans les choix de développement

La question du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique n'est actuellement pas présente dans la charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ni dans le Plan de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Ces 2 documents cadres constituent notre feuille de route pour les années à venir. L'intégration de cette problématique est alors cruciale afin de donner une reconnaissance stratégique à ce sujet et une légitimité pour les 2 structures.

Dans le cadre du processus de révision de charte du Parc, il est souhaité faire de cette question un des enjeux transversaux de la future charte. Ainsi, l'objectif recherché est de prendre en compte le changement climatique au sein des différentes vocations et orientations afin de définir des mesures permettant d'adapter le territoire à ses conséquences et lorsque cela est possible, d'atténuer ses effets.

Un regard sera porté sur la prise en compte du changement climatique et de ses effets sur les enjeux portés par le Parc. Il conviendra ainsi de prendre systématiquement en compte cette nouvelle variable et de rendre compatible les actions proposées avec le souci de sauvegarde des milieux naturels au regard des services rendus et de sa biodiversité.

L'étude de vulnérabilité montre que le changement climatique est à croiser avec un récit prospectif influant les usages et les pratiques locales (agriculture, sylviculture, tourisme et sport de loisir, urbanisation...) mais également des conséquences pour nos milieux. Ainsi, les choix de développement du territoire devront tenir compte des impacts attendus sur nos milieux et de leurs conséquences.

Il conviendra ainsi de confronter les enjeux de développement au regard du changement climatique et de ses effets directs et indirects sur les ressources et milieux naturels. Cette approche consiste à imaginer l'exacerbation des pressions et l'apparition de nouvelles pressions non climatiques. Cette approche ne devant pas faire l'économie d'une nécessaire action de préservation et restauration des milieux humides.



## Enjeu 3

---

### La préservation/restauration des milieux humides

L'étude Natur Adapt montre une forte vulnérabilité des milieux humides au regard du changement climatique. Si le récit prospectif renseigne sur des orientations possibles, la priorité reste la protection/renforcement de ces milieux afin de conserver la biodiversité remarquable et les services, notamment de régulation, rendus. Cette action est à mettre en rapport avec la préservation de la ressource en eau et le maintien des fonctions liées aux milieux humides.

Plusieurs objectifs sont à considérer dans cette action.

#### Objectif 5 - Accentuer la connaissance des milieux humides

Des 2 côtés du territoire il est nécessaire de poursuivre la connaissance des milieux humides à préserver en priorité. Cette connaissance passe par des inventaires, une caractérisation et une localisation précise de ces sites mais également une meilleure connaissance de leur fonctionnement hydraulique.

#### Objectif 6 - Réduction de l'expansion urbaine et prise en compte de l'impact de l'urbanisation sur la ressource en eau

Si l'étude et l'approche historique montrent que l'urbanisation est le premier facteur de dégradation des milieux naturels humides et de la biodiversité, le changement climatique est alors à considérer comme un élément aggravant. L'application du Zéro Artificialisation Nette peut être une première étape même s'il serait opportun d'être proactif au regard des délais d'application. Le récit prospectif considère différents scénarios de développement et une vulnérabilité des milieux dont la destination d'usage du foncier pourrait évoluer vers une banalisation des milieux, voire une artificialisation au risque de perdre les différents services associés et la biodiversité rattachée.

La prise en compte et la préservation de la ressource en eau doivent être un impératif dans les projets d'aménagement en favorisant une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Celle-ci aura en effet le double intérêt de favoriser la recharge des nappes mais également de tamponner les eaux. Autrement dit, cela concourra à atténuer les effets du changement climatiques aussi bien sur les risques de sécheresse que d'inondation.

La végétalisation des futurs projets d'urbanisation sera également un enjeu majeur, d'une part pour favoriser les îlots de fraîcheur et donc le bien être des habitants, et d'autre part pour favoriser la biodiversité et la trame écologique et paysagère, le cadre de vie.

#### Objectif 7 - La restauration de milieux humides et restauration de trames écologiques

Cette action consiste dans un premier temps à mieux connaître le maillage du territoire d'étude et à cibler des milieux humides dégradés, mais à forte valeur écologique, à restaurer. Cette action permettra en outre de renforcer les logiques de trames écologiques entre sites et ainsi favoriser le déplacement des espèces sur le territoire et espérer une dissémination des espèces patrimoniales. Cette approche doit également

permettre une gestion coordonnée des milieux naturels et des continuités écologiques transfrontalières et de travailler à l'accroissement des trames vertes et bleues transfrontalières.

Sur le territoire du bassin versant de la Scarpe Aval, 13 sites « milieux humides à restaurer » sont ciblés pour un accompagnement particulier. Ces 13 sites représentent un potentiel d'environ 1500 hectares. Un travail similaire pourrait être réalisé sur le bassin versant de l'Escaut franco-belge visant à inventorier des sites dont une action de restauration serait prioritairement pertinente au regard des enjeux de biodiversité et de richesse écologique potentielle.

## Enjeu 4

---

### Le maintien de la ressource en eau et la restauration de la dynamique naturelle hydrographique

Le récit climatique montre que les précipitations n'auront pas forcément tendance à diminuer mais que l'augmentation des températures, les périodes de sécheresse et l'augmentation des journées chaudes auront un impact sur la disponibilité de la ressource. Atténuer cette tendance est un enjeu majeur pour le territoire. Il est nécessaire de mettre en place des actions visant à garantir un soutien d'étiage des cours d'eau et donc des nappes associées et des milieux humides qui en dépendent. L'idée est, tout en continuant à prévenir les risques d'inondation, de participer au maintien des niveaux d'eau en période sèche.

Plusieurs actions devront être mise en place afin de :

- Restaurer les milieux aquatiques, écosystèmes avec de multiples fonctions, pour leurs rôles dans la prévention des inondations mais également comme des réservoirs de biodiversité et/ou de corridors écologiques ;
- Participer à l'atteinte du bon état écologique des eaux ;
- Favoriser une gestion « lente » de l'eau favorisant le maintien des milieux humides : gérer les eaux à la parcelle, préserver le réseau de fossés, restaurer les cours d'eau... dans une logique de ralentissement dynamique des crues.
- Promouvoir une gestion coordonnée des niveaux d'eau.

### Objectif 8 - Renforcement des coopérations entre autorités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de gestion des inondations

Cela doit permettre de garantir un entretien doux et régulier des cours d'eau. Cette coopération doit permettre la mise en œuvre de plans de gestion garantissant un maintien de l'eau sur le territoire et favorisant un ralentissement des écoulements sur les réseaux principaux et secondaires dans une logique de bassin versant. Cela sous-entend de passer outre les logiques administratives des 2 versants du territoire afin d'assurer une cohérence transfrontalière. Il est ainsi nécessaire de renforcer la coopération entre les gestionnaires français et belges afin de gagner en cohérence et efficacité.

## Objectif 9 - Initier la mise en place de plans de gestion des fossés

Cela doit permettre un bon écoulement des eaux et la restauration écologique des fossés tout en permettant une activité agricole pérenne. Le maintien du réseau hydrographique complémentaire doit permettre en priorité le stockage de l'eau en cas de remontées de nappe, le tamponnement en cas d'épisodes pluvieux, de crues et ruissellements, mais également l'expression de la biodiversité des milieux aquatiques (reproduction piscicole, biodiversité).

## Objectif 10 - Favoriser le débordement des cours d'eau sur des zones spécifiques en cas de fortes pluies tout en favorisant les fonctions écologiques des sites

Si l'aménagement de zones d'expansion de crue peut constituer une réponse locale et ainsi limiter l'atteinte aux biens et personnes lors des périodes d'inondations, leur rapport coût / efficacité est discutable. Il est nécessaire de privilégier la restauration du champ naturel d'expansion des crues du réseau hydrographique, en menant des actions favorisant les connexions latérales entre les cours d'eau et les milieux riverains : arasements de merlons de curages, effacement de clapets anti-retours, étrépages, restauration de réseaux de fossés..., mais également de favoriser la mise en place de toutes techniques douces permettant de recréer les fonctionnalités naturelles du maillage. Cette approche permettra un renforcement de la biodiversité liée aux milieux humides tout en restaurant les services écosystémiques de régulation des inondations. Le débordement ponctuel des cours d'eau ne peut être que bénéfique au maintien des prairies humides.

## Enjeu 5

---

### Sensibiliser sur l'accès à la ressource en eau et son indispensable partage

L'étude du récit climatique montre d'importantes évolutions dans les années à venir. Même si les niveaux de précipitations ne semblent pas être modifiés, l'impact de la hausse des températures va créer des pressions sur les milieux et l'humidité des sols. Si des effets se font déjà ressentir actuellement, ils seront bien plus importants à court, moyen et long terme.

L'image du territoire est en pleine évolution et une prise de conscience sur la rareté de la ressource en eau doit émerger. Historiquement perçu comme un réservoir d'eau il faut dorénavant s'attacher à la mise en place de politiques et projets d'économie de la consommation. Cette action vise à préserver un partage équitable de l'eau dans lequel les milieux naturels ont toutes leur place.

Ces actions de sensibilisation sont d'autant plus importantes qu'elles permettront d'accompagner les mesures de partage de la ressource en cours de définition, qui provoqueront très probablement des tensions entre les différents types d'utilisateurs : alimentation en eau potable, gestion des milieux naturels, activités économiques, et notamment l'agriculture ou encore les activités de loisir comme la pêche ou la chasse à la hutte... Ces tensions se font d'ailleurs déjà ressentir depuis quelques années, liées aux années de sécheresse successives qui ont rendu nécessaire la mise en place par le Préfet d'arrêtés sécheresse

imposant des restrictions d'usages : interdictions de pompage, limitation de l'irrigation, baisses de débits...la mise en place d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau peut être un outil à mobiliser en France, en Belgique, en transfrontalier.

### Objectif 11- Limiter les pertes d'eau

Il est nécessaire de travailler auprès des structures compétentes en matière de distribution d'eau potable pour minimiser les pertes en eau.

### Objectif 12 - La sensibilisation et l'information

L'ensemble des décideurs et usagers des bassins versant doit être visé par des mesures de sensibilisation : habitants, scolaires, élus, usagers des milieux humides, acteurs économiques, collectivités.

Il s'agit d'être complémentaire des actions décrites dans l'enjeu 1, en incitant les différentes cibles citées ci-dessus à adapter leurs activités : gestion différenciées, jardinage au naturel, récupération, recyclage... En effet, comme les prévisions vont dans le sens d'une diminution de la ressource, il sera nécessaire d'être sobre dans nos différents usages de celle-ci, avant de limiter l'impact des mesures de restrictions qui ne manqueront pas d'être prises.

### Objectif 13 - Travailler à une meilleure connaissance de la ressource en eau sur le territoire

La connaissance du fonctionnement des nappes phréatiques et de leur relation avec certains milieux humides (notamment marais et tourbières) n'est pas encore acquise. Une meilleure connaissance des volumes et du fonctionnement de la ressource souterraine permettrait de limiter certaines exploitations, de définir des volumes maximaux prélevable et préserver ainsi les milieux humides dépendant des niveaux de nappes.

### Objectif 14 - Travailler à la mise en place d'un usage concerté de la ressource en eau et de mise en place de clés de répartition pour son usage

La rareté de la ressource en eau, l'augmentation des pressions actuelles et futures nécessite la prise de conscience d'une nécessaire vision prospective de son partage. La mise en place de clés de répartition doit permettre un échange sur les volumes prélevables pour chaque utilisateur. L'enjeu de cet objectif sera d'inclure les milieux naturels dans cette répartition afin de garantir leur présence et richesse.

## Enjeu 6

---

### Faire du Groupement Européen de Coopération Territoriale un espace de coordination

Le GECT nouvellement créé est une structure regroupant en son sein des élus des 2 parcs naturels et qui a pour objectif de faciliter la coopération des 2 structures et de leurs partenaires actifs sur le territoire du Parc naturel européen. L'objectif, outre de donner une reconnaissance juridique à la coopération, doit faciliter le portage d'action ayant une dimension transfrontalière.

### Objectif 15 - Favoriser la coordination des autorités gestionnaires des réseaux hydrauliques

Comme nous l'avons vu cette coopération trouve une partie de son origine dans les problématiques de gestion hydraulique. Cette instance pourrait ainsi être un lieu de concertation facilitant une gestion transfrontalière du réseau hydraulique et ainsi permettre une approche partagée de préservation des milieux humides à des fins de protection de la biodiversité et des services écosystémiques.

### Objectif 16 - Renforcer la gestion commune des continuités écologiques

Le GECT peut être un outil de concertation facilitant une gestion coordonnée des continuités écologiques transfrontalières. Cette approche partagée doit faciliter la compréhension commune des différents gestionnaires de milieux naturels, de gagner en cohérence et porter une réflexion sur la pertinence de création de trames vertes et bleues transfrontalières. Cette approche doit permettre la coordination des actions de gestion en vue de la préservation des milieux humides.

En plus de cette gestion commune des continuités il peut être imaginé la mise en place de programmes et protocoles communs de sauvegarde et de suivis scientifiques.

### Objectif 17 - Faciliter la coopération dans la gestion du risque

La récente pollution de l'Escaut, qui a eu de lourdes conséquences sur la faune aquatique, montre le manque de coopération transfrontalière dans la gestion du risque naturel et technologique. La mise en place d'une concertation en amont aurait permis une meilleure coopération des acteurs et ainsi agir au mieux pour réduire les impacts de tels événements. Le GECT pourrait être une instance de coopération et le lieu pour la mise en place de politiques de prévention.

### Objectif 18 - Faciliter l'obtention de financements européens

Le GECT doit également être un outil facilitant l'obtention de financements européens pour les projets ayant une dimension transfrontalière. Des financements, couplés à une vision transfrontalière des milieux naturels humides et des ressources hydrauliques, permettraient la mise en œuvre d'action concrètes de sauvegardes de milieux.



## Enjeu 7

---

### Promouvoir des pratiques et des modalités de gestion des activités économiques et sociales moins impactantes sur la ressource en eau et sur les milieux

Si le diagnostic de vulnérabilité montre que le changement climatique accentuera la pression sur les milieux naturels, il ne faut pas omettre pour autant les pressions non climatiques à l'œuvre actuellement. En effet celles-ci sont en partie responsable de la régression des milieux humides et de la perte de leurs fonctionnalités. La promotion de nouvelles pratiques doit permettre de réduire l'impact du changement climatique sur les milieux.

### Objectif 19 - Promouvoir une agriculture moins consommatrice d'eau et favoriser le maintien de la ressource en eau

Les pratiques agricoles actuelles sont difficilement compatibles avec les prévisions climatiques. Il est nécessaire de proposer de nouveaux modèles ou pratiques agricoles limitant les pressions sur la ressource en eau et éviter des pratiques de « mal adaptation » qui consisteraient par exemple à un recours accru à l'irrigation. Il conviendra de favoriser des solutions pour la conservation de l'humidité des sols et poursuivre les travaux en cours sur le « maintien de l'agriculture en zone humide ». Plusieurs approches sont possibles : réduire le drainage des parcelles, avoir une meilleure gestion des fossés, favoriser l'implantation de haies, accentuer les couverts agricoles, favoriser le taux de matière organique dans les sols et une amélioration de leurs structures...

### Objectif 20 - Promouvoir des modalités de gestion agricole moins impactantes pour la biodiversité

Si l'étude de vulnérabilité aborde brièvement la question des modalités de gestion elle montre l'incidence de certaines pratiques sur le maintien d'espèces floristiques. Le cas étudié propose un rapport entre humidité des sols et pressions de pâturage. Si le degré d'humidité des sols est un facteur important dans la valeur patrimoniale floristique l'étude montre que les modalités de pâturage influent également sur cette valeur. Au plus les pressions diminuent au plus la valeur patrimoniale est élevée. Il est ainsi possible de conserver une richesse floristique, certes moins importantes que sur une prairie très humide, en diminuant les pressions.

Cette approche des modalités de gestion et des pressions pourra être étudiée sur d'autres sujets (agriculture biologique, agriculture de conservation des sols, agroforesterie, permaculture...) au regard des services écosystémiques et de la biodiversité. L'objectif de cette approche sera de montrer que malgré une vulnérabilité des milieux humides il est possible de conserver une biodiversité remarquable.

## Objectif 21 - Adapter les boisements humides au changement climatique

Le diagnostic de vulnérabilité définit les forêts humides et les boisements mono-spécifiques comme fortement vulnérables au changement climatique. Des travaux d'adaptation devront être concertés avec les Parcs et les différents propriétaires/gestionnaires de boisements avec pour objectif le maintien de la multifonctionnalité des boisements et la conservation d'une biodiversité remarquable. Parallèlement une approche particulière de prévention des risques incendies doit être menée au regard des fortes périodes de sécheresse attendues et de la forte densité de population sur le territoire.

## Objectif 22 - Anticiper la pression des milieux par le tourisme et sports de loisirs

Les études prospectives de développement touristique en région montrent une tendance à l'augmentation de la fréquentation touristique. Si cette tendance est difficile à quantifier il est attendu une augmentation de pressions sur les milieux naturels dans une région qui en est moins dotée. Les territoires doivent anticiper ces pressions futures afin qu'elles n'impactent pas la qualité et la richesse des milieux humides. Une réflexion mérite d'être menée sur les modalités de gestion de ces pressions : création des circuits spécifiques, limitation de la fréquentation, création d'aménagement particulier, fermeture de certains sites...

L'augmentation des sports de loisirs (randonnées, VTT, quad...) suit cette même logique d'accentuation de pression. Une même réflexion de gestion et d'aménagement doit être menée pour amoindrir les impacts sur la biodiversité



[naturadapt.com](http://naturadapt.com)

**Le projet LIFE Natur'Adapt** vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés européens. Coordonné par Réserves Naturelles de France, il s'appuie sur un processus d'apprentissage collectif sur 5 ans (2018-2023), autour de trois axes :

- L'élaboration d'outils et de méthodes opérationnels à destination des gestionnaires d'espaces naturels, notamment pour élaborer un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et un plan d'adaptation ;
- Le développement et l'animation d'une communauté transdisciplinaire autour des espaces naturels et du changement climatique ;
- L'activation de tous les leviers (institutionnels, financiers, sensibilisation...) nécessaires pour la mise en œuvre concrète de l'adaptation.

Les différents outils et méthodes ont été expérimentés sur six réserves partenaires du projet, puis revus et testés sur 15 autres sites, avant la dernière phase de déploiement aux échelles nationale et européenne.

## Coordinateur du projet



Grâce au soutien financier de



Contact : [naturadapt@rnfrance.org](mailto:naturadapt@rnfrance.org) / 03.80.48.91.00

## Partenaires engagés dans le projet



## Financeurs du projet



The Natur'Adapt project has received funding from the LIFE Programme of the European Union

LIFE17 CCA/FR/000089 - LIFE #CC #NATURADAPT

Novembre 2022